

NORMALISATION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES EN POLOGNE

Rapport présenté par la Pologne*

Le présent rapport a été établi compte tenu des différents alinéas du point 9 de l'ordre du jour provisoire de la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (document ESA/RT/C/CN/2 du 11 mars 1971).

Seul a été omis le point c : « Traitement des noms dans les régions multilingues », car la Pologne est une nation unilingue où l'on utilise uniquement l'alphabet latin. Ainsi, la graphie des toponymes en territoire polonais est conforme aux principes orthographiques formulés en 1936 et complétés après la deuxième guerre mondiale en 1955 par une commission spéciale de l'Académie des sciences polonaise.

En Pologne, la normalisation porte sur deux domaines de la toponymie : la toponymie nationale, c'est-à-dire les noms de lieux à l'intérieur des frontières nationales, et la toponymie mondiale, c'est-à-dire l'adaptation des toponymes de tous les pays du monde aux caractéristiques de la langue polonaise.

Dans chacun de ces domaines, on utilise des méthodes différentes.

A. — *Les noms géographiques sur le territoire polonais* sont actuellement établis par la Commission pour l'établissement des noms de localités et de détails physiographiques (Komisja Ustalania Nazw Miejscowości i Obiektów Fizjograficznych) qui est rattachée au cabinet du Premier Ministre. Cette commission continue les travaux de l'organe correspondant qui avait fonctionné entre les deux guerres mondiales et ceux de la Commission pour l'établissement des noms locaux (Komisja Ustalania Nazw Miejscowych) créée en 1946 par le Ministère de l'administration publique. Elle se compose principalement de linguistes qui travaillent en collaboration avec des historiens et des géographes. Elle se subdivise en deux sous-commissions locales qui ont leur siège à Cracovie et à Poznan, et en équipes de travail composées de représentants des départements de langue polonaise de toutes les universités polonaises.

Lors de ses sessions, la Commission corrige s'il y a lieu les noms de localités et de détails topographiques recueillis sur place et soumis à un examen préliminaire par les équipes de travail afin d'établir leur forme et leur orthographe appropriées avant de les publier.

On trouvera ci-après un aperçu des publications qui sont encore valables dans ce domaine.

Les noms officiels de localités, c'est-à-dire ceux des villes, des centres de peuplement et des villages, des quartiers de villes et de villages, etc., ainsi que les noms des détails topographiques, c'est-à-dire montagnes, rivières, lacs artificiels et naturels, canaux, forêts, etc., pour la Pologne occidentale et septentrionale, ont été établis jusqu'en 1950 par une commission du Ministère de l'administration publique, et publiés dans le *Monitor Polski* (Dziennik Urzędowy Rzeczypospolitej Polskiej), journal officiel de la République polonaise.

Tous les renseignements publiés dans le *Monitor Polski* ont été rassemblés et classés par ordre alphabétique par Stanislaw Rospond dans les deux volumes du *Słownik nazw geograficznych Polski Zachodniej i Północnej* (Dictionnaire des noms géographiques de la Pologne occidentale et septentrionale) publiés par la Société géographique polonaise (Polskie Towarzystwo Geograficzne) en 1951. Ce dictionnaire, qui renferme plus de 30 000 termes, se compose de deux parties : polonais-allemand et allemand-polonais. Les noms polonais sont suivis de leurs formes génitives et d'indications des caractéristiques de chaque détail.

Les noms géographiques pour la Pologne centrale et méridionale sont établis par l'actuelle Commission rattachée au cabinet du Premier Ministre et sont publiés périodiquement par le bureau du Conseil des ministres pour les présidiums des conseils populaires (*Urząd Rady Ministrów Biuro do Spraw Prezydów Rad Narodowych*) sous forme de fascicules consacrés aux différents poviats de chaque voïvodie. La publication s'intitule *Urzędowe nazwy miejscowości i obiektów fizjograficznych* et est destinée à l'usage administratif. Jusqu'à présent les renseignements complets ont été publiés pour six voïvodies : Kielce, Cracovie, Lublin, Poznan, Rzeszow et Varsovie. La préparation et l'impression des renseignements relatifs aux autres voïvodies de la Pologne centrale et méridionale sont bien avancés : on prévoit que la publication sera achevée vers 1972.

Pour donner une idée de la façon dont les renseignements recueillis sont présentés dans la publication, voici quelques exemples de renseignements relatifs à la gromada (la plus petite unité administrative polonaise) de Glinojek dans le poviats de Ciechanow, voïvodie de Varsovie :

* Le texte original de ce rapport, soumis en anglais, a paru sous la cote E/CONF.61/L.11.

<i>Nom du village ou de la ville, cas génitif et forme adjectiv</i>	<i>Noms de parties de village/ville, cas génitif</i>	<i>Noms d'éléments physiographiques, caractéristiques du détail, cas génitif</i>
Glinojek, -ka glinojecki	Baraki, -ków Poświętne, -nego Stegna, -ny Zawoda, -dy	Góry, Gór – champ Przydatki, -ków – champ Słupie, -pia – pré Wkra, Wkry – rivière Duży Bór, -żego Boru – forêt Nowiny, -win – champ Włóki, Włók – champ Żędowy, -wego – forêt
Juliszewo, -wa juliszewski		

Nom du village ou de la ville, cas génitif et forme adjectiv	Noms de parties de village/ville, cas génitif	Noms d'éléments physiographiques, caractéristiques du détail, cas génitif
Luszewo, -wa luszewski		Dąbrówki, -wek – champ Działkowizna, -ny – champ Kowalowa, -wej – montagne
Wkra, Wkry wkrowski	Kolonia, -nii	Koło, -la – pré Nadziały, -łów – champ Narty, Nart – pâturage Pólka, -lek – champ Tobołki, -ków – pâturage

A l'intérieur de chaque powiat les noms sont indiqués dans l'ordre alphabétique des gromadas.

B. — En matière de normalisation des noms de détails géographiques des pays étrangers, la responsabilité incombe à la Commission des noms géographiques (Komisja Nazw Geograficznych), créée en 1951 par la Société géographique polonaise (Polskie Towarzystwo Geograficzne) et qui, depuis 1953, fait partie de l'Institut de géographie de l'Académie de sciences polonaise (Instytut Geografii Polskiej Akademii Nauk) sous le nom de Commission pour l'établissement des noms géographiques de l'Institut de géographie de l'Académie de sciences polonaise. Dirigée par M. L. Ratajski, la Commission se compose principalement de géographes, M. P. Zwolinski étant membre permanent représentant les linguistes. Les noms géographiques établis par la Commission sont soumis pour examen à des spécialistes des différentes langues mondiales, principalement des professeurs d'universités, et sont ensuite approuvés pour publication lors des sessions de la Commission.

Les renseignements relatifs à la toponymie mondiale sont exclusivement réunis à partir de sources cartographiques et de publications courantes traitant de la question. C'est à partir de ces sources que l'on vérifie si les noms ont été polonisés : les sources les plus anciennes datent du XVI^e siècle et, dans des cas exceptionnels, du Moyen Age. Les noms qui n'ont pas d'appellation polonaise traditionnelle conservent la prononciation et l'orthographe de la langue d'origine s'ils proviennent de pays utilisant l'alphabet latin. Les noms provenant de pays utilisant d'autres alphabets font l'objet d'une translittération ou d'une transcription, pour lesquelles on emploie malheureusement plusieurs systèmes différents.

Le premier essai de normalisation de toponymes étrangers en Pologne a été l'ouvrage *Polskie nazewnictwo geograficzne swiata* (Formes polonaises des noms géographiques mondiaux) préparé par L. Ratajski, J. Szewczyk et P. Zwolinski, membres de la Commission pour l'établissement des noms géographiques de l'Institut de géographie de l'Académie de sciences polonaise, et publié par l'Institut de géographie en 1959. Il renferme 20 000 noms de localités, d'unités administratives, de détails topographiques et de noms de nations et de groupes tribaux du monde entier. L'unité de base de cet ouvrage est le continent. Pour chaque continent, les pays sont classés selon l'ordre alphabétique. A l'intérieur de chaque pays, les toponymes sont indiqués par ordre alphabétique et classés en 22 groupes correspon-

dant aux concepts de base de la terminologie géographique.

L'ouvrage *Polskie nazewnictwo geograficzne swiata* a servi de base pour la graphie des toponymes qui figurent dans la *Wielka Encyklopedia Powszechna* (Grande encyclopédie universelle) (13 volumes, 1962-1970). Actuellement on prépare la deuxième édition revue et mise à jour de cet ouvrage dont on prévoit la publication pour 1974.

En matière de nomenclature nationale, aucun travail de ce genre n'a été publié jusqu'à présent. La seule publication qui puisse éventuellement servir de nomenclature est la *Spis miejscowosci Polskiej Rzeczypospolitej Ludowej* (Liste des localités de la République populaire de Pologne) publiée par la maison d'édition pour les transports et les communications en avril 1967 à l'intention d'un public assez large. L'index de 1383 pages porte sur toutes les localités polonaises et compte 105 000 noms. Il fournit également des renseignements sur les caractéristiques des différentes localités, leur rôle administratif, le bureau des postes, le bureau de l'état civil ainsi que les indications sur la gare ou l'arrêt de chemin de fer le plus proche. Indépendamment du genre de localité citée, l'index est établi dans l'ordre alphabétique. Ce n'est que par les caractères typographiques utilisés que l'on peut distinguer les villes et les centres de peuplement urbain des localités rurales, c'est-à-dire des villages, des hameaux, des colonies, etc. Cette publication a été réalisée par des équipes de travail de la Commission pour l'établissement des noms de localités et de détails physiographiques, qui dépend du Ministère des télécommunications, du Ministère des transports et des bureaux de l'état civil.

En ce qui concerne la structure administrative des organismes nationaux s'occupant des noms géographiques en Pologne, aucune solution définitive n'a pu être apportée à ce problème en l'absence d'un texte législatif précis. Etant donné que les résultats des travaux de la Commission pour l'établissement des noms de localités et de détails physiographiques sont publiés par le cabinet du Premier Ministre, ils acquièrent un caractère officiel au moment de leur publication. La procédure officielle de normalisation des noms géographiques à l'extérieur du territoire polonais fait actuellement l'objet de pourparlers entre les institutions qui s'intéressent à ce problème. On estime que la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques devrait permettre de prendre rapidement des décisions définitives en la matière.